

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 22

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 26

Date de la convocation :

11/03/2024

Date d'affichage :

11/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES**

Séance du 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Secrétaire : Edith MERLIER

Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Didier VANDAELE – Sandrine DEMAUDE – Antoine TUSO – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Sabrina LOOTVOET – Sandrine LORIO – Monique VALENTIN – Estelle LECOFFRE – Patrick POTEL – Jean-Bernard BONDUELLE – Anthony BARBIER – Gabin LORGNIER – Ludovic COCQUEMPOT – Marjory DELAVAL – Nicolas CHOCHOY – Jérôme LEBOUCHER

Absents : Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Sandrine LORIO) – Sophie WAROT (pouvoir à Sandrine DEMAUDE) – Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) – Anne GOMBERT (pouvoir à Antoine TUSO) – Douglas VERSCHEURE

2024/8

OBJET DE LA DELIBERATION : RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA CASE AU COLUMBARIUM N°1/05 DE M ET MME ROGER

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de rétrocession d'une concession présentée par Mme LEMAITRE-ROGER Evelyne demeurant au 61 Chemin de la Caplette Saint Julien de Mailloc 14290 VALORBICQUET ;

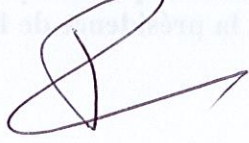
Monsieur Le Maire informe l'assemblée que Madame a fait la demande de rétrocession de la concession au columbarium n°1/05, acquise le 10 octobre 2006 pour une durée de 30 années au prix de 500 euros.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la rétrocession à la commune de cette concession au prix de 200.00 euros, prix calculé au prorata de l'utilisation de la concession.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à
la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi
du 22 Juillet 1982,

La secrétaire de séance,

Edith MERLIER



Le Maire,

Laurent DENIS

